



SCIENCES ~~ET~~ CITOYENNES

# LES CONVENTIONS CITOYENNES RAPPELS, ÉTAT D'AVANCEMENT ET PERSPECTIVES

# QUELQUES DATES-CLÉS

- ✓ 2007 : PICRI et première proposition de projet de loi initiée par Sciences Citoyennes
- ✓ 2008 – 2013 : Veille au long cours, rencontres avec des parlementaires et des spécialistes du débat public, publication d'articles et de tribunes
- ✓ 2013 : Colloque à l'Assemblée nationale et lancement de l'OPPRI (Observatoire des pratiques participatives en recherche et innovation)
- ✓ 2014 – 2019 : Analyse des processus participatifs, publication d'articles et de tribunes, parution du livre de Jacques Testart « L'humanité au pouvoir »
- ✓ 2019 – 2020 : Convention citoyenne pour le climat (CCC) -> publication de tribunes avant, pendant et après la CCC

# QUELQUES DATES-CLÉS (SUITE)

- ✓ 2020 – 2021 : Organisation d'une série de webinaires avec Démocratie Ouverte
- ✓ 2022 : Lancement du site « Pour des conventions citoyennes », publication des principes et lignes rouges pour de futures conventions et appel à signatures
- ✓ 2021 – 2024 : Rencontres avec des parlementaires (via le projet Horizon Terre notamment), organisation et participation à plusieurs ateliers ou tables rondes, suivi de la Convention citoyenne sur la fin de vie
- ✓ 2024 : Rédaction d'une nouvelle proposition de projet de loi constitutionnelle et d'une proposition de projet de loi organique avec le député Hendrik Davi et le sénateur Yan Chantrel en collaboration avec l'OPPRI et Démocratie Ouverte

**LA CONVENTION DE CITOYENS - PROJET DE LOI**

**PROPOSITION DE RÉFORME DE L'ORDRE JURIDIQUE FRANÇAIS EN VUE D'Y INSÉRER LES CONVENTIONS DE CITOYENS**

**Chapitre 1 - L'objet des Conventions de Citoyens**

**Article 1**  
Une Convention de Citoyens est la réunion d'un groupe d'une quinzaine de citoyens aux fins de transmettre aux autorités publiques des recommandations élaborées à l'issue d'une formation, d'un débat public et d'une délibération entre les membres du groupe.

**Article 2**  
Les Conventions portent sur un sujet d'intérêt général controversé au sein duquel il n'existe pas de consensus parmi les experts ou les spécialistes de la question. Toutefois, le sujet doit être relativement stabilisé, les connaissances et les points de vue sur la question ayant atteint déjà un certain degré d'élaboration.

**Article 3**  
La Convention de Citoyens comprend une quinzaine de personnes choisies conformément à une procédure qui se déroule en deux temps. D'abord une sélection est effectuée au hasard à partir de listings les plus exhaustifs possibles. Ensuite, le recrutement est opéré au sein de ce groupe, de manière à garantir une grande diversité au regard de plusieurs critères dont le sexe, l'âge, la catégorie socio-professionnelle, la région d'origine et les sensibilités politiques ou tout autre critère pertinent.

**Article 4**  
Les membres du groupe de citoyens doivent être profanes par rapport au sujet en délibération : ils ne doivent pas avoir de conflit d'intérêts qui soit constatable objectivement et notamment en termes de relation de travail, de famille, d'imputation associative et syndicale. Ils sont indemnisés de tous les frais engagés pour participer à la Convention.

**Article 5**  
Les citoyens restent anonymes durant toute la durée de la Convention.

**Chapitre 2 - La Maison des citoyens**

**Article 6**  
Est instituée, au sein du Conseil Economique, Social et Environnemental, une division section intitulée « Maison des citoyens ». Elle est composée de 27 à 29 conseillers désignés par le bureau du CESE sur proposition des groupes et appartements, autant que possible, à chacun de ces derniers. Virement désignés huit membres de sections. La Maison des citoyens comprend, en outre, deux députés, et deux sénateurs<sup>1</sup> désignés respectivement par l'Assemblée Nationale et le Sénat.

**Article 7**  
La Maison des citoyens reçoit les propositions de textes de Convention de Citoyens et décide, dans les hypothèses énoncées aux articles 6c et 6d al2, de l'appartenance de leur organisation. Elle est le garant du respect de la procédure et du bon déroulement des Conventions de Citoyens.

1. La présence de deux députés et de deux sénateurs au sein de la Maison des citoyens est une proposition issue du droit antérieur des Conventions de Citoyens qui vise à assurer en leur sein les représentations des différents corps électoraux et est possible d'envisager la procédure en leur absence en aménageant d'autres modalités d'interactions entre la Maison des citoyens et le Parlement.

**JACQUES TESTART**

L'humanité au pouvoir

**Comment les citoyens peuvent décider du bien commun**

SEUIL

Une initiative portée par  
SCIENTES CITOYENNES et DÉMOCRATIE OUVÈTE

**CONVENTIONS CITOYENNES**

**POURQUOI ET COMMENT ?**

POUR DES CONVENTIONS CITOYENNES

Le constat L'initiative Les principes et lignes rouges La Convention en un clin d'œil La brochure Les soutiens

Une dynamique collective pour des conventions citoyennes dignes de ce nom

CONSTAT PRINCIPES LIGNES ROUGES

LA CONVENTION CITOYENNE EN UN CLIN D'ŒIL REJOINDRE LA DYNAMIQUE

Nous contacter Crédits Pour des Conventions citoyennes Une initiative portée par Sciences Citoyennes et Démocratie Ouverte

**pratiques**  
Cahiers de la médecine utopique

qui sommes-nous n° parus s'abonner articles du

accueil > acheter ou télécharger des numéros > pratiques n°87 cherche médecin désespérément > monsieur le président

N° 87 - octobre 2019

**Monsieur le Président**

par Edgar Blaustein, Fabien Piasecki, Jacques Testart, Pratiques N°87, octobre 2019

#Consensus, conflit, dissensus, débat #Convention de citoyens #Gouvernement, politique, démocratie, Etat #Politique de la santé, système de santé

Pour Sciences citoyennes, Edgar Blaustein, Fabien Piasecki et Jacques Testart Les citoyens sont tenus à l'écart des réformes de l'organisation du système de santé. Organiser une convention citoyenne telle que les auteurs de cette lettre le proposent permettrait un véritable débat démocratique. Depuis longtemps, Sciences citoyennes critique les leunes participatifs utilisés par

**Le Club de Mediapart**  
Participez au débat

Nous contacter Se connecter

Depuis 48h Les blogs Les éditions L'agenda La charte

BILLET DE BLOG 1 JUILLET 2020

**Des Gauloi-se-s sans filtre?**

Lundi 29 juin, le Président Macron recevait les 150 citoyen-ne-s de la Convention Citoyenne pour le Climat (CCC) pour leur annoncer le devenir de leurs 149 propositions...

Signalez ce contenu à notre équipe

**PROPOSITION DE LOI CONSTITUTIONNELLE**

Article premier

Le premier alinéa de l'article 39 de la Constitution est ainsi modifié : « L'initiative des lois appartient concurremment au Premier ministre, aux membres du Parlement et aux citoyennes et citoyens, dans les conditions fixées par le titre XI ter. »

Article 2

Est inséré un titre XI ter : Des Conventions citoyennes » comportant plusieurs articles.

« Art. 71-2 – Le Premier ministre, soixante députés ou soixante sénateurs ou les citoyennes et citoyens par l'exercice du droit de pétition, peuvent demander la création d'une Convention citoyenne. La demande de Convention citoyenne doit porter sur une question d'intérêt général. Les membres de la Convention sont des citoyens tirés au sort parmi tous les habitants du territoire. L'anonymat des membres de la Convention citoyenne est garanti jusqu'à son terme. La loi organique fixe les conditions dans lesquelles est exercé le droit de pétition. »

« Art. 71-3 – Une section du CESE dénommée la Maison des Conventions citoyennes est chargée d'organiser les Conventions citoyennes. Une loi organique fixera sa composition, ses missions et ses modalités de fonctionnement.

# POINT D'ÉTAPE ET PERSPECTIVES - PLAIDOYER

- ✓ Validation par les parlementaires de la proposition de projet de loi constitutionnelle (fait)
- ✓ Rédaction de la proposition de projet de loi organique (fait)
- ✓ En parallèle :
  - ✓ Demande de rendez-vous au Premier ministre pour le prévenir de cette initiative transpartisane par les parlementaires H. Davi et Y. Chantrel (fait)
  - ✓ Demande de rendez-vous au président du CESE (fait), à la présidente de l'Assemblée nationale (fait) au président du Sénat (en cours) et au président de la République (en cours)
  - ✓ Identification des potentiels alliés parlementaires (en cours)
  - ✓ Relance de la dynamique de signature des principes et lignes rouges (en cours)

# POINT D'ÉTAPE ET PERSPECTIVES – PLAIDOYER (suite)

- ✓ 3 colloques seront programmés en ligne et à l'Assemblée et/ou au Sénat :
  - ✓ avec des institutionnels (CESE, CNDP, etc.) et des juristes sur les aspects techniques du projet
  - ✓ avec les associations sur les attentes de la société civile sur le renforcement de leur participation aux décisions publiques sous forme de table-ronde
  - ✓ avec des parlementaires (hors RN) sous forme de table-ronde

# POINT D'ÉTAPE ET PERSPECTIVES – RECHERCHE

- ✓ Projet de recherche participative en émergence avec Dimitri Courant (politologue) et l'association Les 184 (financement ANR) – juin 2025-mai 2026 :
  - ✓ Analyse de la Convention citoyenne sur la fin de vie, comparaison avec la CCC
  - ✓ Hiérarchisation et sélection des objectifs de recherche de chaque partenaire pour élaborer un *projet suite* de recherche participative pluridisciplinaire
  - ✓ Objectif pour SC : renforcer nos connaissances académiques dans le domaine et confronter nos principes et lignes rouges avec la réalité des panélistes